

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGUINIEL**
Séance du 18 juillet 2023

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Pouvoirs	3
Pour	
Contre	
Abstention	

Date de convocation	11 juillet 2023
Secrétaire de séance	Gérard BENOIT

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LE MASLE, Maire.

Présents : Jean-Louis LE MASLE, Philippe FLÉGEAU, Gérard BENOIT, Martine GRANDVALET, Virginie GOMBERO, Thierry CRESPEAU, Sylvie JOUBAUD, Christian LE SAËC, Laurent DANIEL, Natacha PINHAS, Yann URVOIS, Sébastien HELLEGOUARCH ; Frédéric THOMAS ; Martine LE HAY BOUGLOUAN ; Peggy MAGNIER HENRY ; Cédric LECLERC

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sabine QUEMENER donne pouvoir à Virginie GOMBERO ; Christelle LE STRAT donne pouvoir à Jean Louis LE MASLE ; Solène QUEIGNEC donne pouvoir à Sylvie JOUBAUD.

QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR LORS DE LA CONVOCATION

1. *Décision du maire : Attribution des marchés de travaux dans le cadre de la rénovation de la mairie*
2. *Admission en non-valeur*
3. *Demande de subvention : platelage*
4. *Demande de subvention (FIC) : école Nicole Rousseau*
5. *Enedis : Redevance d'occupation du domaine public*
6. *Questions diverses*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel nominal.
Le secrétaire de séance désigné est Gérard BENOIT.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- demande de subvention (FIC) école Nicole Rousseau (suppression)
- la demande de subvention Voirie rurale 2023 (rajout)
- deux subventions aux associations (rajout)

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises en application de la délibération 2020-024 du 26 mai 2020 pour la période du 1er mai 2023 au 1^{er} juillet 2023 (en annexe).

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil du 9 juin 2023. Aucune remarque n'est émise. Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

2023/044

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la prise en charge par la commune des produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier Lorient (daté du 24 avril 2023 et reçu le 5 juin 2023) pour un montant de 180.12 euros.

Les crédits seront prélevés sur l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » du budget.

2023/045

Demande de subvention – Réfection du platelage

Monsieur Philippe FLEGEAU informe l'assemblée du projet de réfection du platelage au lieu-dit Kergal-Vras. Des devis ont été sollicités et l'entreprise ACE PAYSAGE est la moins-disante pour un montant de 29 827.50 € HT. De plus, la société Ethique et Tact propose des panneaux de signalisation à hauteur de 80.00 € HT l'unité (il en faudrait 5). Il précise que les travaux ne débiteront que l'année prochaine.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	%	Montants
Remplacement du platelage	29 827.50 €	Conseil départemental du Morbihan	35 %	10 579.63 €
Panneaux de signalisation	400.00 €	Commune	65 %	19 647.87 €
TOTAL	30 227.50,00 €	TOTAL	100%	30 227.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement, présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Morbihan au titre du PDIPR,
- **CHARGE** le Maire à signer les actes relatifs à la présente décision.

2023/046

ENEDIS – Redevance d'occupation du domaine public 2023

Il est indiqué que des recettes sont à percevoir de la société ENEDIS.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Pour l'année 2023, le montant de cette redevance s'élève à 303 € pour la commune d'Inguiniel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la redevance d'un montant de 303 €,
- **DIT** que les services administratifs de la mairie émettront l'avis des sommes à payer qui sera transmis à ENEDIS.

2023/047

Forêt communale – Abattage de cyprès malades

Monsieur Philippe FLEGEAU informe que des cyprès doivent être abattus en forêt communale pour cause de maladie due à un champignon appelé Phytophthora. Une première ceinture d'arbres avait été abattue il y a quelques années. Il faut compter 2 ou 3 rangées d'arbres condamnés. Ils ont peu de valeur, c'est l'ONF qui lance le marché pour déterminer ce que cela va devenir. Le bornage devra aussi être revu car il a disparu avec le temps.

Il est proposé au conseil d'accepter cette coupe qui devrait avoir lieu en 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE l'abattage des arbres tel que proposé par l'Office national des Forêts.**
- **CHARGE le maire de signer les pièces relatives à cette décision**

Monsieur Yann URVOIS demande si le terrain soumis à la replantation.

Monsieur Philippe FLEGEAU indique qu'il faut étudier ce qu'il adviendra de ce terrain.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe un Plan de gestion de la forêt qu'il conviendrait de réétudier avec l'Office National des Forêts car il y a eu des évolutions réglementaires.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est propriétaire d'une parcelle en bord de Scorff (don de M. PABIC à la commune). Les arbres ont pris des proportions importantes et étaient malades depuis plusieurs années. Il fallait trouver l'entreprise pour la coupe et s'accorder avec les voisins pour le stockage. Nous avons procédé à l'abattage fin juin, début juillet. Les branches seront récupérées.

2023/048

Finances – Subventions 2023 versées aux associations et autres organismes (annule et remplace la délibération n°2023/021)

Madame Virginie GOMBERO indique que les subventions concernant les Fêtes locales 2023 et Cinéroch n'ont pas été reportées dans le tableau lors de la présentation des subventions en mars, alors que ceci avait été vu en commission :

Il est proposé au Conseil municipal d'annuler et remplacer la délibération n°2023-021 du 14.03.2023 et d'accepter le tableau présenter ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE d'attribuer les subventions aux associations présentées en annexe pour l'exercice 2023 ;**
- **AUTORISE le maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

ASSOCIATIONS Inguinieloises		Subvention accordée 2023
		Propositions 2023
1	Le Palet du Scorff - Ellé	46,00 €
2	Limaginothèque/ Benoît Geneletti	150,00 €
3	La FNACA d'Inguiniel	191,00 €
4	danserion Bro Eb Ignel	189,00 €
5	Tro.Ha.Distro.Breizh	220,00 €
6	Les Roues Libres	300,00 €
7	Amicale Laïque Nicole Rousseau (95 élèves x 3,50)	332,50 €
8	Tous à vos Plumes (51 élèves x 3,50)	178,50 €
9	Pierres et Nature	300,00 €
10	Club Athlétique Du Scorff	750,00 €
11	La patte sur le cœur	54,50 €
12	UCI + subvention course cycliste fêtes locales + subvention exceptionnelle	1 614,00 €
		250,00 €
		1 008,00 €
13	Foyer Laïque Inguiniéolois + subvention exceptionnelle 100 ans + projet Graff	2 740,00 €
		300,00 €
14	Association communale de chasse	299,00 €
15	APEL Sainte-Thérèse (59 élèves x 3,50)	206,50 €
16	Self Défense Inguiniel	309,00 €
17	Association La Mémoire de Pont Calleck	300,00 €
18	Fêtes locales d'Inguiniel (feu d'artifice)	1 524,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES		Subvention accordée 2023
		Propositions 2023
1	Rêves de clown	36,00 €
2	Les Sapeurs pompiers du Morbihan	36,00 €
3	Eau&rivières	36,00 €
4	Solidarité Paysans Bretagne	36,00 €
5	Secours catholique Caritas France	50,00 €
6	Kas A Barh Ploue	89,00 €
7	Resto du cœur	100,00 €
8	Radio Bro Gwened	41,00 €
9	Comice agricole	250,00 €
10	Cinéroch Guéméné	150,00 €
Subventions aux établissements scolaires et foyers		Subvention accordée 2023
		Montants 2023
1	MFR Questembert (1 élève)	20,00 €
2	CFA-CMAR Bretagne (1 élève)	20,00 €
3	Subvention collège St Ouen La salle (séjour en Espagne)	200,00 €
4	Subvention collège St Ouen La Salle (séjour Ski)	100,00 €
Forfaits scolaires		Subvention accordée 2023
		Montants 2023
Ecoles - arbres de Noël (publiques, privées - par élève)		17,00 €
Etablissements scolaires (classe de mer, de neige...) selon la durée		
Moins de 7 jours (soit jusqu'à 6 jours dont 5 nuitées)		25,00 €
Une semaine et plus		23,00 €
Deux semaines		20,00 €
Fournitures scolaires (par élève scolarisé dans une école publique +3%)		52,50 €
Forfait transport piscine (école publique Nicole Rousseau)		675,00 €
Forfait transport patinoire (école publique Nicole Rousseau)		800,00 €
Forfait transport patinoire (école publique Les Plumes)		800,00 €
Forfait transport piscine (école publique Les Plumes)		675,00 €

2023/049

Programme de voirie rurale 2023 - Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Morbihan au titre du PDEVHA (annule et remplace la délibération n° 2023-027)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de voirie sont programmés en 2023 sur les voies communales. Il convient d'annuler la délibération n°2023-027 prise lors de la séance du 16.05.2023. Il est proposé au Conseil de délibérer sur la proposition suivante intégrant les tranches optionnelles 2 et 3.

Tranche ferme

Secteur 1	MANE INGANT	520 ml
Secteur 2	LOCHRIST 2	250 ml
Secteur 3	VILLENEUVE ST-LALU	65 ml
Secteur 4	CANNO	40 ml
Secteur 7	COÉTIZEC 2	430 ml

Tranche optionnelle 1

Secteur 8	LOCHRIST 1	380 ml
-----------	------------	--------

Tranche optionnelle 2

Secteur 6	COÉTIZEC 1	650 ml
-----------	------------	--------

Tranche optionnelle 3

Secteur 5	KERENDU	650 ml
-----------	---------	--------

Le montant estimatif de l'opération s'élève à

• Tranche ferme	:	84 718.50 € HT
• Tranches optionnelles	:	96 180.00 € HT
Total travaux	:	180 898.50 € HT
Maîtrise d'œuvre (4 %)	:	4 800.00 € HT
Frais de géomètre	:	1 350.00 € HT
TOTAL	:	187 048.50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation de ce projet ;
- **SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé possible auprès du conseil départemental du Morbihan au titre du PDEVHA – programme départemental d'entretien de la voirie hors agglomération ;
- **S'ENGAGE** à créer en temps voulu les ressources nécessaires pour couvrir la part des dépenses restant à la charge de la commune ;
- **DONNE** délégation au maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

DIVERS

1/ Dangerosité de la route départementale à Locunel

Le Maire indique que Monsieur Yann URVOIS a adressé à l'ensemble des conseillers municipaux un mail suite à l'accident devant l'école de Locunel il y a 10 jours. Une maman sortait du parking à côté de l'école avec ses deux enfants et a été percutée par une voiture arrivant à vive allure. Andy FISCHER a également envoyé un mail au Maire à ce sujet.

Un panneau « sens interdit, sauf pour services techniques » sera installé sur le parking à côté de l'école car les parents devraient se garer sur le parking en face.

Monsieur Philippe FLEGEAU va rencontrer M. GUILLOU du Conseil départemental. Après un premier contact avec lui, il s'avère que la commune n'a pas le droit de mettre des chicanes ou dos d'âne, ni de panneau « limité à 30km/h » car Locunel n'est pas considéré comme étant en agglomération.

Monsieur Yann URVOIS indique que ce n'est pas normal de dire aux parents qu'on va fermer le parking à côté alors qu'ils se garent à cet endroit car ils n'ont pas à traverser.

Madame Sylvie JOUBAUD : il y aura toujours des accidents.

Madame Virginie GOMBERO : on va voir si on peut mettre un radar, des personnages à taille humaine... on est tous d'accord pour faire quelque chose et qu'on ne peut pas ne pas agir. On est tous attristés par cette situation et on en est conscient depuis longtemps. S'il faut investir, la commune investira.

Madame Martine LE HAY BOUGLOUAN : le Département a ses responsabilités mais la commune peut peut-être agir également en déplaçant le parking et le mettre à côté de l'école. Elle demande qu'une commission élargie à la commission travaux soit réunie à ce sujet.

Monsieur le Maire : indique qu'il a précisé à Andy FISCHER que ce parking serait interdit et celui-ci lui a demandé pourquoi cela n'a pas été interdit avant. On saisira non seulement le Département mais également la Préfecture. Cependant, on ne peut rien contre les fous furieux au volant.

2/ Plan communal de sauvegarde

Les conseillers devaient passer chez les concitoyens de leurs secteurs afin de répertorier le matériel et les personnes vulnérables. Une annonce a été diffusée dans le journal à ce sujet afin d'en avertir la population.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs l'obligation de débroussaillage autour des zones boisées dans le cadre de la police du maire. Il va falloir travailler à ce sujet ultérieurement.

Il y a actuellement un inventaire des plans d'eau. Le syndicat mixte-Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta veut permettre la migration des espèces aquatiques et fermer les plans d'eau.

Martine LE HAY BOUGLOUAN : peut-on avoir plus de précisions sur ce débroussaillage obligatoire ?

Monsieur le Maire : Il y a une assemblée générale la semaine prochaine de l'association des communes forestières et nous aurons certainement plus de renseignements à ce sujet.

3/ Divers

- Monsieur Philippe FLEGEAU indique qu'il recherche des bénévoles pour sécuriser les carrefours lors de la course cycliste féminine du samedi 2 septembre 2023.
- Madame Martine LE BOUGLOUAN attire l'attention sur les recommandations de l'ARS sur la présence des moustiques-tigres.
- Une commission scolaire se tiendra lundi 24 juillet 2023 à 18h30.
- Le prochain conseil municipal se tiendra le 5 septembre 2023.
- Missions citoyennes : Madame GOMBERO indique à l'assemblée que huit jeunes ont été retenus pour travailler aux services techniques et à la bibliothèque-ludothèque. Il y a plus « d'argent de poche » que de « permis en poche ».
- Des badges pour le Festival inter celtique de Lorient sont distribués aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close par le Maire à 21h25.

Récapitulatif des délibérations prises

2023/044	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
2023/045	Demande de subvention – Réfection du platelage
2023/046	ENEDIS – Redevance d’occupation du domaine public 2023
2023/047	Forêt communale – Abattage de cyprès malades
2023/048	Finances – Subventions 2023 versées aux associations et autres organismes (annule et remplace la délibération n°2023/021)
2023/049	Programme de voirie rurale 2023 - Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Morbihan au titre du PDEVHA (annule et remplace la délibération n° 2023-027)

Signature du Maire

Signature du secrétaire de séance